

● Pour plus de renseignements sur la micro-crèche  
n'hésitez pas à nous contacter par :

- **téléphone** au 05 62 66 38 42, **les :**
  - Lundis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
  - vendredi de 8h30 à 12h30
  
- **mail :** [c.bajon@vva-gers.com](mailto:c.bajon@vva-gers.com)
  
- **courrier à l'adresse suivante :**  
CIAS VVA  
Service Petite Enfance  
« La Gravière »  
32 300 IDRAC RESPAILLES

# LIVRET D'INFORMATIONS MICRO-CRÈCHE



Ce livret a pour objectif de vous **présenter**, à vous parents et/ou futurs parents, notre **micro crèche** qui **ouvrira** ses portes **en mai 2011** sur la Commune de **Saint Elix Theux** et dont le gestionnaire sera le Centre Intercommunal d'Action Sociale de VVA.

### ● Qu'est ce que la Micro-crèche ?

C'est un mode de garde à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil individuel, pour des enfants de 3 mois à 4 ans, proposant jusqu'à 9 places par tranche horaire. Aussi, cela peut concerner un nombre supérieur de familles.

### ● Comment fonctionne t - elle sur VVA ?

Elle sera ouverte en continu de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi. Les repas seront fournis et adaptés à l'âge des enfants.

### ● Par qui seront accueillis vos enfants ?

L'encadrement et la prise en charge des enfants seront assurés par du personnel qualifié, disposant au minimum :

- de 3 ans d'expérience comme assistant maternel ;
- de 2 ans d'expérience auprès de jeunes enfants et d'une qualification au moins de niveau V (CAP Petite enfance...)

Une Educatrice de Jeunes Enfants sera garante du bon fonctionnement de cette structure.

### ● Le coût de garde ?

Le choix de mode de financement opté par notre intercommunalité garantit des tarifs accessibles à toutes les familles. Il tient compte des ressources et de la composition de la famille, conformément au barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous-même estimer le coût horaire restant à votre charge à partir de la formule de calcul ci –dessous.

## **Barème national des participations familiales :**

Voici le cadre d'application du taux d'effort fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Plancher : 573 euros / Plafond : 4450 euros mensuels de ressources

Composition de la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort horaire	0.05 %	0.04 %	0.03 %	0.02 %

Calcul coût horaire :

$$\frac{\text{Revenus imposables du couple avant abattement année N-2} \times \text{taux effort horaire}}{12 \text{ mois}}$$

*Ex= 1 couple avec 2 enfants et 27000€ de revenus année 2008 =  $\frac{27000 \times 0.04 \%}{12 \text{ mois}} = 0,90\text{€}/h$*

### ● Vous souhaitez inscrire votre enfant ?

Pour cela vous devez effectuer une pré-inscription via un formulaire que vous pouvez, soit :

- télécharger en ligne sur le site de VVA à l'adresse suivante : [http://www.vva-gers.com/petite\\_enfance/presentation\\_micro\\_creche.html](http://www.vva-gers.com/petite_enfance/presentation_micro_creche.html)
- récupérer auprès du secrétariat de votre Mairie où bien auprès du Service Petite Enfance de la Communauté de Communes VVA à IDRAC RESPAILLES

Il vous suffit ensuite de le retourner dûment complété soit par :

- mail à : [c.bajon@vva-gers.com](mailto:c.bajon@vva-gers.com),
- fax au : 05 62 66 92 65
- courrier : CIAS – Service Petite Enfance - la Gravière – 3 2 3 0 0 IDRAC RESPAILLES

En fonction de l'ensemble des besoins recensés, le Service Petite Enfance de Vals et Villages en Astarac étudiera votre demande d'inscription ; un courrier de confirmation ou de refus vous sera adressé.